



Pandémie grippale

2/2

Liste des personnels particulièrement vulnérables au regard de l'infection par le virus grippal AH1N1 (extrait)

(Référence : avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 7 septembre 2009)

Femmes enceintes, en particulier à partir du 2^e trimestre de grossesse



Personnes, y compris femmes enceintes, atteintes d'une des pathologies suivantes

- affections broncho-pulmonaires chroniques
- dont asthme, dysplasie broncho-pulmonaire, et mucoviscidose
- cardiopathies congénitales mal tolérées,
insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves
- néphropathies chroniques graves,
syndromes néphrotiques purs et primitifs
- accident vasculaire cérébral invalidant, formes graves des affections
neurologiques et musculaires (dont myopathies), épilepsie grave
- drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C,
thalasso drépanocytose
- diabète insulino-dépendant ou non-insulino-dépendant
ne pouvant être équilibré par le seul régime
- immunodépression y compris les transplantés, néoplasie sous-jacente
et déficits immunitaires cellulaires, infection par le VIH, asplénies
anatomiques ou fonctionnelles.

→ Retrouvez toutes les informations sur le site
de l'académie de Clermont-Ferrand www.ac-clermont.fr



**INFO
GRIPPE**